



AMBASSADE DE SUISSE

Monsieur le Chef du Département
18/12/59

La Haye, le 17 décembre 1959.

SECRET

Monsieur Robert K o h l i ,
Secrétaire général du Département
politique fédéral,

B e r n e .

Cher ami,

Comme suite à mon coup de téléphone du 12 et à mon rapport du 15 de ce mois, je vous fais part, ci-après, des renseignements que M. van der Beugel m'a donnés spontanément sur la réunion, tenue à Amsterdam les 11 et 12 décembre, des représentants de la KLM, la Swissair et de la SAS.

C'était la première fois que les délégués des trois compagnies se réunissaient ensemble. Il est clairement apparu que, du côté de la KLM et de la Swissair, le désir d'aboutir à un arrangement existe. L'attitude de la SAS n'est pas encore positive; néanmoins on a constaté chez ses délégués une différence avec la position prise à Stockholm au printemps et à la fin de l'été. Les Scandinaves ne sont maintenant pas opposés, en principe, à l'examen des possibilités d'un arrangement. Toutefois, comme la KLM et la Swissair, SAS veut au préalable évaluer les économies qui sont susceptibles d'être réalisées au moyen d'une association.

Il a été décidé qu'une nouvelle réunion au "management level" aura lieu le 18 janvier à Stockholm



- 2 -

ou à Copenhague afin d'approfondir l'étude du problème.

M. v.d. B. souligne qu'il n'a été pris aucune décision au cours de la réunion d'Amsterdam, mais que la volonté d'aboutir à quelque chose a été affirmée.

A l'issue de la rencontre d'Amsterdam, le très bref texte ci-après a été rédigé pour l'information interne d'un nombre strictement limité des services de la direction des trois compagnies.

"The three companies resolve to examine in a positive spirit the possibilities of a long-term cooperation between themselves on technical operation and commercial field."

M. v.d.B. m'a rapporté que M. Berchtold avait pris le soin de rappeler que la Swissair est indépendante du Gouvernement suisse. Il a ajouté, que le Chef du Département politique avait fait savoir qu'il jugeait très souhaitable la conclusion d'un accord entre la Swissair et la KLM.

M. v.d.B. a encore souligné qu'il existe une nuance très nette entre la position suisse et celle des Scandinaves. Ceux-ci sont plus réticents.

Au cours de la réunion, les représentants de la KLM ont déclaré que, si l'arrangement à trois envisagé aboutissait, il impliquerait pour les partenaires une obligation d'exclusivité, de sorte qu'ils n'auraient plus la faculté d'établir des liens avec d'autres compagnies.

- 3 -

La KLM a d'autre part prévenu ses interlocuteurs qu'elle s'attendait à recevoir une nouvelle offre d'adhésion d'"Airunion" dans deux ou trois mois, ajoutant que la compagnie hollandaise donnerait la préférence absolue à un accord avec Swissair et SAS.

J'ai attiré l'attention de M. v.d. Beugel sur le commentaire dont le correspondant de la "Neue Zürcher Zeitung" aux Pays-Bas a fait suivre la dépêche annonçant les conversations techniques d'Amsterdam des 11 et 12 décembre. Mon interlocuteur m'a affirmé qu'il ne peut s'agir de confidences faites par le service de presse de la KLM, lequel ignore tout des projets de la direction. Celle-ci a été extrêmement discrète. C'est ainsi que le Gouvernement néerlandais n'a pas été formellement mis au courant des initiatives de la KLM. Seuls le Secrétaire général du Ministère des affaires étrangères et le Ministre des transports ont été renseignés personnellement par M. van den Beugel. Ce qu'en a dit le correspondant de la NZZ (M. Ippius Fockens) doit être le fruit de ses propres réflexions. Il est possible aussi que des rumeurs aient couru en Suisse et se soient propagées jusqu'aux Pays-Bas. Le correspondant du "Bund", M. Bleich, a essayé d'arracher des confidences à la direction de la KLM, en prétendant qu'on parle plus ou moins ouvertement en Suisse des perspectives d'arrangement entre la Swissair et la KLM. Les interlocuteurs de M. Bleich, qui connaissent cette vieille tactique journalistique, ne sont pas tombés dans la piège.

- 4 -

Je dois souligner pour terminer, que M. van der Beugel m'a répété qu'il m'avait communiqué les renseignements qui précèdent sous le sceau du secret le plus absolu. Ainsi vous serais-je reconnaissant de les garder strictement pour vous, non sans en avoir naturellement fait part à Monsieur le Conseiller fédéral Petitpierre.

Rien cordialement à vous

E. de Halle